


Boîte Postale 10  
L-7701 COLMAR-BERG



## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que, par délibération en date du 2 avril 2025, le conseil communal de la commune de Colmar-Berg a approuvé les modifications apportées au règlement de circulation, lesquelles ont reçu l'approbation de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 29 avril 2025 (réf. : ccc/rc/avis/25/7067) ainsi que de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 12 mai 2025 (réf. : 322/25/CR).

Le texte de ladite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,  
La bourgmestre,  le secrétaire, 

